

FEMMES RURALES, CONDITIONS DE VIE ET SOURCES DE REMBOURSEMENT DES MICROCREDITS OCTROYES PAR LES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE AU TOGO

Kwassi Komlan AGBOVI

Département de Sociologie-
FLESH (Université de Lomé)
agbokwak@yahoo.fr

RÉSUMÉ

Les microcrédits octroyés par la Coopérative d'Epargne et de Crédit des Associations Villageoises (CECAV) aux femmes d'Avetonou ont permis à certaines d'entre elles d'améliorer un tant soit peu leurs conditions de vie. Cependant, d'autres femmes bénéficiaires des prêts non seulement n'arrivent pas à améliorer leurs revenus mais aussi ne sont pas aptes à rembourser les crédits reçus. A quoi servent les crédits et quels sont les facteurs explicatifs des difficultés de remboursement de ces crédits ? La plupart des crédits servent à financer soit les activités champêtres soit le petit commerce qui ne leur permettent pas souvent de dégager assez de bénéfices parce que les conditions de la CECAV ne sont pas souvent adaptées aux réalités socioéconomiques des femmes d'Avetonou. En effet, les délais et échéances de remboursement ne tiennent pas compte de la spécificité de certaines catégories d'activités qui sont plus saisonnières ; le taux d'intérêt, 18% dégressif, est peu acceptable et trop élevé pour elles ; les procédures de recouvrement sont souvent coercitives et effrayent les clients ; les frais d'assurance et des dossiers sont aussi des facteurs handicapant l'avancée des femmes dans leurs activités.

Mots-clés : microfinance, microcrédit, prêt, réduction de la pauvreté, conditions de remboursement.

ABSTRACT

Micro credits granted to Avetonou women by the Cooperative d'Epargne et de Credit des Associations Villageoises (Village-Based Associations Cooperative for Savings and Credit) (CECAV) have contributed, in some little way, to improving the living conditions of some of them. However some, who have taken these loans, not only were they not able to improve upon their incomes, but also could not pay off these loans. How relevant are loans and what are the explanatory reasons of the challenges for paying these loans? Most loans are used to found either farming activities or small holder trades which, most often, do not yield enough profits since CECV conditions are not adapted to Avetonou women socioeconomic conditions. As a matter of fact, schedules and payment installments do not consider the peculiarity of some range of activities which are more season based; 18% digressive interest rates are hardly acceptable and too high for them; the payment procedures are often coercive and frightening to customers, insurance fees and document expenses are also some hindrances

Key words: microfinance, microcredit, loan, poverty alleviation, payment conditions

INTRODUCTION

Les conditions de vie des populations rurales dans les pays en voie de développement, même si elles ne sont pas toujours misérables, demeurent précaires sur presque tous les plans. Les habitants des localités rurales ne disposent que de très faibles revenus sur leurs activités génératrices de revenus informelles, qui sont en réalité leurs seuls moyens de subsistance. Pour réduire la pauvreté dans ces pays en développement, plusieurs initiatives sont prises dont la mise en place des institutions de microfinance (IMF), communément appelées *les banques des pauvres*. Le but premier de la microfinance est de prendre des dispositions permettant d'une part, d'offrir de petits crédits ou de « microcrédits » aux familles pauvres pour les aider à conduire des activités génératrices de revenus (AGR), et d'autre part de sécuriser leur épargne.

Selon le Groupe Consultatif d'Assistance aux Pauvres (CGAP), la microfinance se définit comme « *la fourniture d'un ensemble de produits financiers à tous ceux qui sont exclus du système financier classique formel.* »¹ Elle s'est développée en tant qu'approche de développement économique qui s'intéresse

1 Le groupe consultatif d'assistance aux plus pauvres est une unité rattachée à la vice-présidence de la Banque Mondiale, Finance et Développement du Secteur Privé. Le CGAP a été créé en juin 1995. Il est financé par divers bailleurs de fonds visant à accroître les ressources en micro-financement pour élargir et renforcer les résultats obtenus par les premières institutions œuvrant dans ce domaine ; <http://www.worldbank.org/html/cgap/cgap.html>

spécifiquement aux populations à faible revenu. Les services financiers comprennent généralement le microcrédit et l'épargne. Certaines institutions de microfinance (IMF) ou Structure de financement décentralisé (SFD) proposent également des services d'assurance et de paiement.

En d'autres termes, par le vocable « Institutions de Microfinance » (IMF) ou « Structure de Financement Décentralisé » (SFD), on désigne une multitude d'institutions composées de coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC), de crédit solidaire (inspiré du modèle Grameen Bank du Bangladesh²), de caisses villageoises et des banques communautaires etc. Les SFD sont plus ou moins implantées en milieu rural et interviennent à des degrés divers dans le secteur agricole. Elles se caractérisent par leur proximité par rapport à leur clientèle et par la flexibilité de leurs procédures d'octroi et de recouvrement qui sont peu contraignantes pour les populations pauvres. Au-delà de leur fonction d'intermédiaire financier, un grand nombre d'IMF ou SFD jouent un rôle d'intermédiation sociale à travers le groupement de personnes, le renforcement de la confiance en soi, la formation dans le domaine financier et la gestion des compétences au sein d'un groupe. Ainsi, la microfinance se définit souvent par les deux fonctions d'intermédiation sociale et financière. Loin d'être une simple affaire de banquier, la microfinance est un outil du développement.³

Par le biais des services financiers et non financiers qu'elle fournit aux plus pauvres, la microfinance est considérée à plusieurs niveaux comme un outil efficace et un instrument clé permettant aux Etats et à la communauté internationale d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (OMD): réduire de moitié la pauvreté d'ici 2015.

En effet, à l'instar de la majorité des populations des localités rurales, les femmes rurales togolaises se retrouvent en grande majorité dans la catégorie des plus pauvres. Selon le 4^e Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) les femmes représentent 51,4% soit 3 182 060. La population résidant en milieu rural est de 62,3% ; ce qui signifie que 1 982 423 femmes vivent dans les zones rurales dont 1 447 168 femmes pauvres selon les indicateurs de pauvreté en milieu rural estimés à 73,4%⁴ (SCAPE 2013-2017 : 30)

Compte tenu de leurs conditions précaires, ont un grand besoin d'appui financier pour entreprendre des activités agricoles et commerciales. C'est ce à quoi tentent de s'atteler les Institutions de Microfinance (IMF) en renforçant

2 C'est la Banque créée par Muhammad Yunus, initiateur des IMF.

3 Rapport du Groupe de Travail sur le Crédit Agricole et la Microfinance de la BAD ; 2011

4 Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) 2013-2017

leurs capacités par l'octroi des microcrédits qui leur servent d'opportunités pour la mise en place des AGR. Parmi ces IMF qui se sont multipliées au cours de ces dix (10) dernières années au Togo et qui accompagnent les femmes dans l'amélioration de leurs conditions de vie (PNUD, 2007), se trouve la Faïtière des Entités des Caisses d'Epargne et de Crédit des Associations Villageoises (FECECAV). Elle compte parmi ses principales cibles les femmes du village d'Avetonou à qui elle offre des possibilités de prêts (microcrédits) pour la réalisation de leurs activités.

La question fondamentale qui constitue le fil conducteur de cette recherche est la suivante : A quoi servent ces prêts octroyés aux femmes d'Avetonou? Comment sont-ils gérés et quelles sont les conditions et les sources de remboursement ?

L'objet de cette étude est d'apprécier la réponse qu'apporte FECECAV aux besoins de financement rural et agricole et de dresser un diagnostic des sources et conditions de remboursement des microcrédits octroyés par les IMF aux femmes du village d'Avetonou.

L'hypothèse de la recherche est ainsi formulée : les difficultés auxquelles les femmes sont confrontées dans le remboursement des prêts sont dues aux conditions de la CECV qui ne sont pas souvent adaptées à leurs réalités socioéconomiques. En effet, les taux d'intérêt de 18% dégressifs de la CECV sont trop élevés pour les femmes en comparaison avec les taux des banques classiques qui sont à 12% ; aussi les échéances imposées aux clients ne tiennent pas compte des activités économiques qui doivent générer les ressources pour le remboursement. Bref les fonds de remboursement des prêts ne proviennent pas toujours des revenus générés par les activités dans lesquelles les crédits ont été investis.

Le présent article est bâti autour de quatre (4) points : d'abord l'approche théorique et la démarche méthodologique suivie de la problématique et enjeux de l'existence des IMF en milieu rural, ensuite les conditions socioéconomiques et de remboursement des femmes d'Avetonou et enfin la discussion des résultats.

1- SITE DE L'ÉTUDE, APPROCHE THÉORIQUE ET DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

1.1 Site de l'étude

L'étude s'est déroulée à Avetonou, un village situé dans la région des Plateaux (Togo) plus précisément dans la préfecture d'Agou. Il fait partie du canton de Gadjagan et est entouré de plusieurs villages parmi lesquels on note Lakponou, Gbi-Kopé, Djama-Kondji et Makoumavo. Il est à 80% peuplé d'agriculteurs, d'éleveurs et de petits commerçants. C'est une localité qui tire l'essentiel de ses ressources des activités agricoles et commerciales (Agbodan, 2005 : 28)

1.2- Approches théoriques : la microfinance, levier de développement et de lutte contre la pauvreté: approches théoriques

Présentée comme une arme décisive contre la pauvreté, la microfinance est une technique financière qui ne se limite pas seulement à une activité de crédit. Elle offre aussi des services d'épargne, de garantie, de prêts, d'assurance voire même de transfert de fonds. Son objectif est de répondre aux besoins du plus grand nombre de ceux qui ont peu ou non pas accès aux services financiers classiques (Méhédi et *alii*, 2006). La microfinance est perçue comme un outil de lutte contre la pauvreté et une possibilité d'amélioration des conditions de vie des populations des pays en voie de développement. (Yunus⁵ 2003 ; FIDA, 2009).

Guerin⁶ (2000), soutient que la microfinance contribue à la lutte contre la pauvreté en favorisant l'accès des ménages pauvres ou à faibles revenus aux services financiers, elle crée les conditions d'accès durable au capital productif et renforce la dignité des populations pauvres et leur capacité à participer au développement économique et social.

Pour Attali (2005), la microfinance est un des piliers du développement au côté de trois autres piliers (la démocratie, l'éducation et les infrastructures) et elle est un instrument clé pour la mise en place de stratégies efficaces de lutte contre la pauvreté.

5 Fondateur de la Grammen Bank ; Prix Nobel de la Paix 2006.

6 Fondateur de la Grammen Bank ; Prix Nobel de la Paix 2006

On ne peut pas envisager la microfinance comme un simple outil d'offre de services financiers pour certains segments de la population. Il faut plutôt l'envisager comme un élément de changement social au sens large, que l'on évalue par la participation des femmes dans la société, la qualité de vie des populations marginalisées, ou encore la dynamique de la société civile locale (Kandjak, 2008). La pauvreté que la microfinance veut combattre est multidimensionnelle touchant non seulement les revenus et les biens d'une personne, mais également ses capacités à mener la vie telle qu'elle la souhaite. En ce sens, la pauvreté représente une capacité limitée d'accès et de prise de décision par rapport aux biens, aux services et aux ressources dans des domaines aussi divers que la production, l'investissement et la santé. Dans son rapport d'octobre 1997 sur *Micro finance Assessment Report*, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD, 1997 : 52) a mis l'accent sur les politiques et stratégies économiques pouvant lutter efficacement contre la pauvreté :

« Les politiques et stratégies économiques nationales reposent sur l'idée que le secteur privé englobe la majorité des pauvres, notamment les petits exploitants. Bon nombre de ces petits exploitants ont besoin de crédit pour leurs activités productrices....Il est généralement reconnu que l'octroi d'un crédit, même modeste est un moyen vital de stimuler le secteur privé et de contribuer à la lutte contre la pauvreté ».

Par ailleurs, réduire la pauvreté reviendrait à favoriser l'accès au crédit des pauvres et accroître leur productivité. *« Le crédit est important car il permet de financer les investissements et ce faisant, stimuler la productivité et relever les niveaux de revenus des pauvres »* (BM, 1996).

Composante de la microfinance, le microcrédit selon Yunus (op cit : 26) garantit le respect des droits humains fondamentaux et son accès doit être reconnu comme un droit humain universel :

« Les droits au travail, à l'éducation, au logement sont reconnus comme des droits humains fondamentaux. Mais les aspects financiers sont occultés. Les ressources publiques ne peuvent pas répondre à tous les besoins. Le micro crédit, c'est-à-dire la possibilité de créer son propre emploi et donc de financer son logement et d'aider à l'éducation de ses enfants, garantit le respect des droits humains fondamentaux ».

De façon générale, il est reconnu que grâce aux services financiers, des ménages pauvres peuvent acquérir un certain contrôle de leurs conditions de vie ; ces services financiers leur permettent de sortir de la survie quotidienne pour tendre vers la planification de leur avenir, vers l'acquisition des biens matériels et financiers et vers l'investissement (Yunus, op cit : 102).

Les institutions bancaires, par de petits prêts (microcrédits), pourraient offrir la prospérité aux populations considérées comme les plus démunies. C'est dans cette optique que A. Tchakoroni a spécifiquement démontré l'intérêt de la pratique de l'épargne et crédit : (i) d'abord, elle offre la garantie d'un minimum d'épargne en échange du crédit ; (ii) ensuite, elle concerne une bonne partie des couches les plus défavorisées tant en milieu rural qu'en milieu urbain ; (iii) et enfin l'épargne- crédit contribue à l'amélioration du niveau de vie des femmes, et favorise une amélioration observable dans le domaine de la restauration, des soins, de l'habillement, de la scolarité etc. (Tchakoroni 2000 :57).

1.3- Méthodologie

L'approche de l'étude est à la fois quantitative et qualitative. La combinaison des deux approches fondamentales de recherche en sciences sociales a permis de mettre en exergue et d'analyser le vécu quotidien, les expériences, les opinions et conceptions des femmes bénéficiaires du crédit.

La population cible de l'étude est composée de l'ensemble des femmes et des filles clientes de la FECECAV, âgées de 18 à 55 ans; elles sont au nombre de 385. La FECECAV offre à sa clientèle plusieurs catégories de crédit. Toutefois, seules deux catégories de ces crédits nous intéressent à savoir : le crédit classique commercial et le crédit tontine qui est le système de crédit phare de l'institution. Ainsi, à la date du 30 août 2013, la CECV Espoir d'Avetonou compte 73 femmes sous crédit classique commercial et 312 femmes sous crédit-tontine.

Sur ces données statistiques de base, il faut appliquer des taux variables pour dégager la taille de l'échantillon. En partant de la formule selon laquelle « *plus petite est la population mère, plus grande est la taille de l'échantillon ; plus grande est la population mère, plus petite est la taille de l'échantillon* » (Grawitz, 2001 : 230), nous avons appliqué par hypothèse 25% à l'effectif de plus de 100 clientes (crédit-tontine) et 50% à l'effectif de moins de moins de 100 clientes (crédit classique commercial). Le tableau suivant présente la taille des différentes catégories d'échantillon.

Tableau 1 : Détermination de la taille de l'échantillon

Type de crédit	Nombre de femmes sous crédit	Pourcentage	Taille de l'échantillon
Crédit tontine	312	25%	78
Crédit classique commercial	73	50%	36
Total	385	-	114

Sources : données collectées auprès de CECV, Septembre 2013.

Les outils qui ont permis de collecter les données sont constitués de questionnaire et de guide d'entretien. Ainsi, le questionnaire a été administré à 114 femmes bénéficiaires des microcrédits. Dix (10) entretiens dont sept (7) individuels ont été organisés avec les responsables de la CECAV, les responsables des groupements d'intérêt économique (GIE), des encadreurs des groupements féminins et des organisations paysannes d'une part et trois (3) entretiens de groupe (focus group) avec les groupes solidaires de revendeuses de céréales, de tubercules d'ignames et de fruits.

Les variables contextuelles dont les indicateurs ont permis d'analyser le phénomène sont les activités financées par le crédit, la capacité de gestion, la rentabilité des activités et les contraintes de l'environnement local. Il s'agit donc de déterminer les capacités des femmes à rembourser des crédits à travers leurs activités champêtres ou commerciales.

2.PROBLÉMATIQUE ET ENJEUX DE L'EXISTENCE DE LA MICROFINANCE EN MILIEU RURAL AU TOGO

2.1- Le monde rural, un secteur difficile à financer

Malgré la forte progression de l'urbanisation, une majorité de la population des pays du Sud est demeurée rurale et très engagée dans les activités agricoles. Dans ces pays, l'agriculture demeure la base de l'économie. Au Togo, environ 80% de la population tire sa subsistance des revenus agricoles⁷. Les principaux types d'activités pratiquées et souvent combinées en milieu rural sont principalement les activités du secteur primaire (agriculture, élevage, pêche), l'artisanat et le commerce (Agbodan, 2005).

En dépit de cette contribution majeure du secteur agricole, le monde rural ne dispose que de moyens modestes et rudimentaires pour accomplir ses tâches ; la population rurale est démunie à telle enseigne que la production agricole paraît insuffisante face aux demandes incessantes des zones urbaines. Bien que l'offre de services financiers en milieu rural ait été identifiée comme levier important de développement économique, elle est limitée et s'est toujours révélée problématique. L'environnement rural impose des contraintes spécifiques pour le développement des services financiers et rend plus difficile, coûteux et risqué son financement.

7 Document Complet de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP-C) 2009- 2012. Lomé

Aussi, le financement de ces activités en milieu rural se heurte-t-il à des problèmes spécifiques : l'agriculture est fortement dépendante des facteurs externes climatiques ou de marché ; une part significative des produits est autoconsommée et ne génère pas de revenu monétaire direct. Le monde rural étant structuré autour de l'activité agricole, ce risque systémique s'étend à l'ensemble de la zone rurale et contraint fortement le développement de l'activité financière (Moreau, 1991 : 96). Par ailleurs, de nombreux contextes ruraux restent marqués par des expériences malheureuses de crédit ayant entraîné un endettement important au niveau des ménages et des organisations agricoles et une grande méfiance de la part des institutions financières. A cela, il faut ajouter « les risques clients », liés à l'incertitude des revenus, à l'importance, dans la plupart du temps, de la pauvreté rurale et à la faiblesse du « capital social » en milieu rural.

Selon Wampfler et *alii* (2003 : 22), les institutions financières apparaissent

« peu intéressées voire hostiles au financement de l'agriculture, activité réputée risquée et peu rentable, et moins encore au financement des organisations de producteurs dont la crédibilité est souvent entachée par des historiques de crédit impayés et de gouvernance approximative. Les IMF connaissent mal les organisations professionnelles agricoles (OPA) et sont souvent dans l'incapacité d'évaluer leurs spécificités et leur degré de fiabilité financière. »

En effet, ces deux secteurs, agricole d'un côté et les IMF de l'autre, dialoguent peu tout simplement parce que leurs référentiels ne sont pas les mêmes : là où les uns raisonnent « marché », les autres raisonnent « développement social ».

Le secteur agricole cumule des risques de production avec les aléas climatiques, des risques économiques avec la fluctuation des prix et des risques individuels du producteur. Or, ces risques sont essentiellement « co-variants » : tous les producteurs d'une même zone seront touchés par une catastrophe climatique ou par une baisse des prix, ce qui limite la pertinence de la caution solidaire.

Les conséquences pour l'agriculteur sont d'autant plus lourdes qu'elles s'ajoutent à d'autres handicaps, comme le dénoncent de Siva et les autres (1989 : 45) :

« L'agriculteur exerce une profession qui n'est pas reconnue. Il ne bénéficie d'aucune politique agricole, ni de services publics. De plus, très souvent, il ne possède pas la terre qu'il cultive de sorte qu'il n'a aucune garantie à offrir aux banques. Même le bétail n'est pas considéré comme une garantie pour les banques ! »

Dans ces conditions, comment octroyer un crédit à un paysan si sa récolte est totalement tributaire d'éléments climatiques ou d'épidémies qu'il ne maîtrise pas et, partant, dangereux pour la réussite de ses activités?

C'est suite à cette nécessité qu'entre la fin des années 1960 et la fin des années 1980, des institutions spécialisées dans le financement des activités rurales ont été mises en place par les Etats. Au Togo, ce fut la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA). Ce projet avait pour objectif d'accroître la productivité et les revenus des petits agriculteurs dans les différentes régions du pays, d'appuyer le développement des organisations de producteurs et groupes communautaires ainsi que de réduire la pauvreté en milieu rural et de préserver les ressources naturelles de base. À travers sa composante d'appui aux investissements productifs et activités agricoles, la CNCA allouait des fonds sans intérêt à des organisations paysannes. Elle intervenait selon deux approches : soit elle distribuait directement des prêts aux bénéficiaires (producteurs individuels, organisations paysannes ou coopératives), soit elle passait par l'intermédiaire des projets, des sociétés ou des offices de développement tels que les Sociétés Régionales de l'Aménagement et du Développement (SORAD). La CNCA, créée en 1967, se veut la «banque des paysans». Elle disposait au cours des dix premières années de sa création de substantielles lignes de crédit qui lui permettaient de travailler de façon satisfaisante, avant d'être littéralement paralysée dans son action en 1987 par un détournement de fonds considérable.

Et c'est en ces périodes qu'a commencé la mise en place des institutions de microfinance telles que la FUCEC (la Faïtière des Unions des Coopératives d'Epargne et de Crédit).

2.2- Situation des femmes entrepreneures à Avetonou

La grande partie des femmes d'Avetonou (58,5%) qui ont bénéficié des crédits sont âgées de plus de 40 ans et donc matures pour recevoir du crédit, mener des activités et rembourser les prêts. L'analphabétisme étant un grand fléau qui pèse sur les femmes en milieu rural, elles sont 55% qui n'ont aucun niveau d'instruction. Ce constat explique une réalité sociale : celle de la non scolarisation de la jeune fille en milieu rural, l'un des grands problèmes du sous développement des pays en voie de développement et qui peut éventuellement avoir des effets sur la gestion des activités. Parmi celles qui ont fréquenté (45%), on peut noter 35,5% qui ont le niveau primaire et 9,5% qui ont fait le cours secondaire (premier cycle).

Les données relatives au statut matrimonial reflètent la structure familiale dans le milieu rural : la plupart des femmes (79,5%) sont mariées. Ceci est une

caractéristique essentielle des zones rurales : toutes les femmes veulent être au foyer car selon l'imaginaire populaire, une femme seule n'est pas responsable et n'est pas respectée par ses pairs. Elles ont toutes en charge des enfants entre 1 à 6 et même plus. Pour cela, elles ont besoin de mener des activités susceptibles de leur générer des revenus grâce auxquels elles pourront subvenir à leurs besoins humains essentiels et à ceux de leurs enfants.

AAvétonou, le principe en vigueur est que lorsque les pauvres sont amenés à emprunter, ils doivent souvent faire appel à leur famille ou à des prêteurs locaux qui pratiquent des taux d'intérêt élevés allant jusqu'à 50%. *« Si vous ne trouvez personne dans votre entourage pour vous faire des prêts sans intérêt, vous êtes contraints de vous tourner vers ceux qui vous font des prêts avec des taux qui vous dépassent. Ce sont eux qui nous appauvrissent encore plus »*. (Une femme cliente de CECAV).

Même si ces prêteurs sont souvent stigmatisés et traités d'usuriers, leurs services sont accessibles, rapides et très flexibles lorsque les emprunteurs doivent faire face à des problèmes pressants qu'ils doivent résoudre.

Par ailleurs, la plupart des femmes d'Avétonou se retrouvent dans le secteur des petites activités génératrices de revenus où elles rencontrent un certain nombre de difficultés (impossibilité de tenir elle-même leur compte, cahier journalier...) causées par le faible niveau d'instruction (55% n'ont jamais fréquenté et 35,5% ont le niveau primaire), le manque de fond de démarrage, le manque d'informations... Ces difficultés sont d'une grande envergure à telle enseigne qu'elles compromettent l'évolution de la femme d'Avétonou et limitent sa liberté de choix et son autonomie financière.

Cependant, dans les décennies 1980 et 1990, les mutations sociales ont conduit à l'ouverture du marché de l'économie aux femmes. Avec le foisonnement des IMF, certaines femmes ont eu un accès plus ou moins facile à ces moyens (épargne et crédit) qui jouent le rôle moteur du développement économique et social. De plus, les ménages connaissent l'amélioration des conditions socio économiques avec une proportion de plus en plus importante des femmes dans le secteur informel⁸, et qui bénéficient des microcrédits pour développer des activités génératrices de revenus. Le micro crédit est ainsi considéré comme un outil d'autonomisation pour les femmes. Ce qui fait dire

⁸ Le secteur informel est composé des activités économiques sur lesquelles l'Etat n'a aucun contrôle et les acteurs dans ce domaine ne sont pas enregistrés auprès de la Direction des impôts; donc ils ne rentrent pas dans les données statistiques de l'Etat.

à certains auteurs qu'il constitue un outil d'émancipation et de promotion de la condition féminine dans les pays du Sud (Guerin, 2002 ; Kandjak, 2008 ; Boserup, 1979 ; CRIFF/GF2D, 2007).

Certaines de ces femmes à Avétonou sont appuyées dans leur combat quotidien de résilience par une institution financière dénommée la *Faïtière des Entités des Caisses d'Epargne et de Crédit des Associations Villageoises* (FECECAV). En effet, cette IMF offre aux femmes des services tels que l'épargne, le crédit, l'éducation en gestion... Concernant le crédit, le premier principe de la FECECAV, comme partout ailleurs, est que tout crédit doit être remboursé. Pour ce fait, le crédit doit créer de richesses, c'est-à-dire que l'activité dans laquelle il a été investi doit produire à terme le capital et une valeur ajoutée (Doligez, 1992). Autrement dit, à terme, le produit doit permettre de payer le capital et l'intérêt, et donner un bénéfice à l'acteur (le bénéficiaire du crédit). Il faut alors au niveau de l'emprunteur une bonne capacité de gestion et de remboursement.

Les femmes d'Avétonou, cibles de la présente étude, sont souvent confrontées aux difficultés de remboursement des crédits reçus. Etant majoritairement analphabètes (55%), elles sont dans l'agriculture, l'élevage et le commerce de tout genre ; bref elles s'adonnent à des menues activités génératrices de revenus (AGR) et les fonds pour ces activités sont octroyés par la CECVAV avec des conditions précises de remboursement.

A quoi ont servi les différents microcrédits ? Ont-ils permis aux femmes de mener des activités qui ont favorisé le remboursement des prêts octroyés par les IMF ?

3- SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES CLIENTES ET CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

3.1- Opportunités de crédit et activités menées

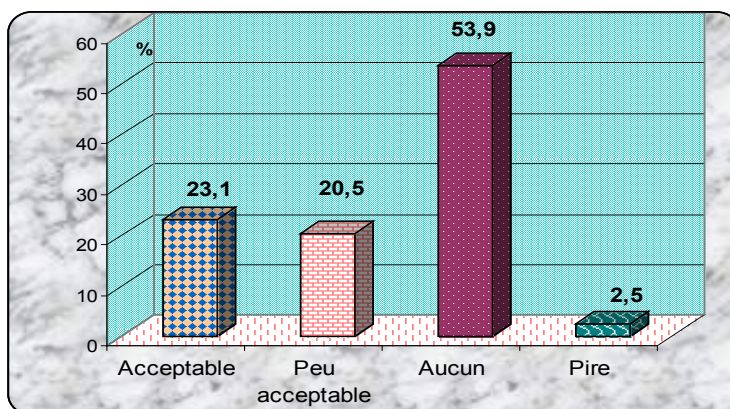
Avétonou offre des opportunités d'activités : 89,8% femmes enquêtées sont des commerçantes, 10,2% sont des cultivatrices, couturières et coiffeuses. Pour leurs activités, elles préfèrent le crédit tontine qui est perçu comme le produit privilégié du réseau FECECAV. Et pour cela la plupart sont à leur deuxième crédit et certaines, au troisième comme le confirment les propos « *Certaines femmes sont à leur deuxième prêt et d'autres à leur troisième parce que sans les prêts elles ne peuvent rien faire de consistant. Leur épargne et leurs bénéfices ne leur permettent pas de faire des réalisations pour elles –mêmes et pour les enfants* ».

Les femmes enquêtées ont affirmé que les prêts qui leur sont octroyés par la CECAV sont destinés aux activités génératrices de revenu (90,5%). Celles qui ont détourné l'objectif des prêts à d'autres fins représentent 9,5% : maladies, funérailles, préparatifs pour le voyage de l'un de mes enfants vers l'Europe. Parmi celles qui les ont investis dans le commerce et l'agriculture, il y a 60,3% qui ont fait des bénéfices. Ces bénéfices sont orientés dans plusieurs dépenses : 72% de femmes les utilisent dans les dépenses de ménage ; 18% pour la scolarisation des enfants ; la santé prend 6,2% et les dépenses vestimentaire représentent 3,8%.

Les données statistiques sus évoquées démontrent que les crédits de la CECAV sont d'une importance capitale pour le bien-être des femmes enquêtées ; celles qui les ont gérés selon les règles de l'art ont généré des bénéfices avec lesquels elles ont fait face à certaines dépenses et charges familiales. « *Les microcrédits de la CECAV m'ont permis d'envoyer mes enfants à l'école ; lorsqu'ils tombent malades, c'est moi-même qui m'occupe des frais de consultations et de l'achat des produits pharmaceutiques* ». (Propos d'une cliente sous 3^{ème} prêt).

A la question sur des éventuels changements remarqués par les femmes dans leurs ménages, les réponses sont réparties dans le graphique suivant :

Graphique 1: Répartition des enquêtées selon les changements constatés dans leur vie conjugale



Source : données de terrain, Septembre 2013.

Parmi les 114 femmes interrogées,

- 23,1%, pensent que les changements apportés par les crédits sont acceptables ;
- 20,5% trouvent que ces changements sont peu satisfaisants ;
- 53,9% d'entre elles affirment n'avoir pas observé de changement de leurs conditions de vie;
- et 2,5% de femmes affirment que leurs conditions de vie se sont plutôt empirées depuis qu'elles ont contracté des prêts auprès de la CECAV.

En effet, l'essor qu'a connu la microfinance depuis les années 1990 a considérablement amélioré l'accès des femmes aux facilités d'octroi de petits prêts et d'épargne. L'accès à la microfinance a non seulement contribué à la réduction de la pauvreté et à la viabilité financière, mais a également créé des "spirales vertueuses" – autonomisation économique, autonomisation sociale et mieux-être – pour les femmes, ce qui rentre dans la logique des objectifs de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes (FIDA 2009 : 8).

3.3- Conditions de remboursement des microcrédits

La presque totalité des femmes enquêtées (89,8%) sont des revendeuses des produits de consommation de première nécessité. Parmi elles, 33% des femmes remboursent normalement leur prêt avec des fonds de leurs activités génératrices de revenus contre 64% qui remboursent avec d'autres sources et 2% qui n'arrivent pas à rembourser. Pour ces 64%, les sources de remboursement autres que les revenus des activités sont de trois ordres : la privation des biens, l'endettement (prêt à taux usurier) et une partie du capital.

La plupart des femmes bénéficiaires de cette institution sont mariées. Ainsi, non seulement, elles doivent prendre en charge les dépenses de la maison, mais aussi doivent-elles s'occuper de leurs enfants et de leur mari. Ceci fait qu'elles sont parfois en retard pour le remboursement ou elles se trouvent dans l'impossibilité de faire la tontine journalière pour rembourser à chaque fin du mois comme prévu.

Le taux élevé d'analphabétisme des femmes (55%) joue beaucoup dans l'évolution de leurs activités. Elles ne comprennent pas le calcul du taux d'intérêt, les frais d'assurances et les pénalités. N'ayant pas de connaissance en gestion, elles n'ont pas la notion de la juste valeur de leur fonds de roulement ; ce qui fait qu'elles n'arrivent pas à séparer le bénéfice du capital. Certaines femmes enquêtées pensent que les prêts sont destinés aux soins de santé,

à la scolarisation de leurs enfants, aux dépenses de ménages ou encore à l'aménagement de leur maison. Il s'est révélé plusieurs fois que la plupart des femmes se sont retrouvées dans l'impossibilité de rembourser leur prêt à temps.

« Lorsque les femmes reçoivent les crédits, il arrive des fois qu'elles sont confrontées à des événements malheureux comme maladie des enfants ou décès d'un parent proche ; elles sont alors contraintes d'utiliser les fonds pour régler ces problèmes. Cela porte un coup grave aux activités pour lesquelles les crédits ont été demandés » (Propos d'un responsable de CECAV)

A cela, s'ajoute plusieurs d'autres raisons qui handicapent les clientes dans le remboursement de leurs prêts. Elles ont-elles-mêmes indexé plusieurs goulets d'étranglement :

- les délais de remboursement paraissent trop courts pour les femmes qui souhaitent le report de la date d'échéance et l'annulation de la pénalisation des retards sur le remboursement. Cela signifie que le délai fixé par la CECAV constitue une contrainte pour certaines femmes bénéficiaires ;
- les échéances de remboursement ne tiennent pas compte de la spécificité de certaines catégories d'activités qui sont plus saisonnières : l'agriculture, le stockage et même la vente de quelques articles ;
- le taux d'intérêt est peu acceptable et trop élevé pour elles ; ce taux est de 18% dégressif. Pire encore, certaines n'en ont aucune idée : elles payent sans avoir la fin de l'échéance ;
- les procédures de recouvrement sont souvent coercitives et effrayent les clients ;
- les frais d'assurance et des dossiers sont aussi des facteurs handicapant l'avancée des femmes dans leurs activités.

A cet effet, pour honorer leur engagement auprès de la CECAV, elles font recours à la liquidation des biens acquis, l'endettement auprès des usuriers et auprès d'autres institutions financières et le prélèvement sur le capital. Certaines femmes préfèrent revendre leurs biens à vil prix (volailles, bétail, bijoux, pagnes etc.) pour pouvoir rembourser leur crédit. Dans ce cas, l'une des stratégies secrètes des femmes est qu'elles sont membres de plusieurs institutions financières dans la même localité et pour les mêmes activités : le système consiste donc à contracter des prêts dans l'une des institutions pour rembourser les dettes de l'autre et vice versa. Ainsi donc, les femmes d'Avetonou se retrouvent finalement très endettées auprès des IMF et des prêteurs dans les localités.

4- DISCUSSION DES RÉSULTATS

Les difficultés que rencontrent les femmes pour rembourser les prêts sont dues aux conditions imposées par les IMF, en l'occurrence la CECAV, lesquelles ne sont pas souvent adaptées aux réalités socioéconomiques de ces clientes.

Lorsque la microfinance a commencé au Togo, c'était de proposer des petits prêts à des milliers de femmes rurales qui se voyaient par ailleurs refuser tout prêt par les banques. Et l'expansion du secteur de la microfinance était considérée comme une planche de salut pour les pauvres, surtout des zones rurales. Mais alors que les IMF ont commencé à élargir leurs opérations, elles sont devenues des organisations à but lucratif, actives dans la course aux bénéfices. A telle enseigne que le principe de la participation qui devait être le soubassement de la gouvernance des IMF a complètement disparu de leur gestion et à laisser la place à la bureaucratisation à outrance des services qu'elles offrent.

L'atteinte du développement humain durable que poursuivent les IMF à travers la réduction de la pauvreté ne peut être effective que grâce à l'approche participative qui doit impliquer tous les acteurs (experts et clients et bénéficiaires) dans les prises de décisions relatives à la gestion des IMF.

CONCLUSION

Depuis plus de trois (3) décennies, d'importants efforts financiers et techniques ont été consentis dans le développement à travers l'Afrique en général, mais avec des impacts mitigés. En matière de microfinance en particulier, si les systèmes de crédits ont généré de l'enthousiasme chez la plupart des bénéficiaires parce qu'ils leur permettent de subvenir à leurs besoins pressants, il n'est pas toujours certain qu'ils aient eu un impact tangible sur l'économie familiale, à fortiori nationale. Les raisons probables comprennent les points suivants : les populations locales ne sont pas habituées ou ne sont pas assez préparées pour exploiter cette opportunité de développement économique ; les bénéficiaires manquent d'initiative et/ou manquent de formations appropriées sur les stratégies de rentabilisation des crédits octroyés ; les stratégies d'approche sont souvent mal adaptées au niveau d'éducation et à la capacité de gestion des bénéficiaires, ainsi qu'à la sociologie et au contexte économique du milieu; souvent les crédits sont octroyés selon un style purement bancaire. Or, la pauvreté extrême oblige nombre de bénéficiaires à utiliser les fonds reçus pour satisfaire leurs besoins pressants de nourriture, de santé, etc. et n'arrivent pas à les rembourser à temps.

Cependant, les micros crédits demeurent une stratégie incontournable dans les efforts d'amélioration du revenu familial, d'émancipation économique des femmes, et de promotion des économies locales et nationales. Toute la problématique reside essentiellement dans les méthodes d'approche.

BIBLIOGRAPHIE

- Agbodan, T. K., 2005, *Systèmes financiers décentralisés et amélioration des conditions de vie des populations en milieu rural : cas de la Mutuelle des Investisseurs du Togo (MIT) de l'ONG FAIP-TOGO dans le quartier d'Abové*. Mémoire de Maîtrise de Sociologie, Université de Lomé.
- Anaud, P., 1988, *Femme et développement, outil pour l'organisation et l'action*. L'harmattan, Paris.
- Anker, R. et Hein, C., 1986, *Vers les mesures des activités économiques des femmes du Tiers-monde*. Bureau International du Travail, Genève.
- Attali, J. et Champain, V., 2005, *Changer de paradigme pour supprimer le chômage*, Fondation Jean Jaurès, Paris.
- BM, 1997, Togo : sortir de la crise, sortir de la pauvreté. Rapport d'étude.
- Barnabo F., Counet M. et Djore L., 1993, «Une organisation d'épargne et de crédit au Nord-Togo : cas de la Centrale d'Autopromotion Paysanne» in *Lettre du Réseau GAO*, (15).
- Bissiliat, J. et Feloux, M., 1983, *Femmes du Tiers-monde*, Paris, Sycomore.
- BIT 1994 : Mutuelles et caisses d'épargne et de crédit en milieu artisanal, Séminaire sous-régional, Ouagadougou, Burkina Faso : rapport de séminaire, Genève.
- Boserup, E., 1979: *Women's Rôle in economic development*. Paris, La Découverte, 88p.
- Boly F. et Sidibé A., 2010, «Une nouvelle finance solidaire au Mali» in *Défis du sud*, Bimensuel, n° 96, Août-Septembre.
- Bulletin Trimestriel du Comité National de Microfinance du Togo – N°001 – Janvier 2006.
- CRIFF/ GF2D, 2007, «Femme Togolaise, aujourd'hui et demain», Lomé.
- Doligez, F., 1992, « Financement et développement local au Sud Togo», Paris, IRAM.
- FIDA, 2009, «L'égalité des sexes et la microfinance rurale: Atteindre et autonomiser les femmes», Guide à l'intention des spécialistes, Rome.
- Grawitz, M., 2001, *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz.
- Guerin I., 2002, *Microfinance et autonomie féminine*, Paris, La Découverte.
- Kandjak, K., 2008, *Contribution de la COOPEC à la promotion des femmes du canton de Nano (Préfecture de Tandjoaré)*, Mémoire de Maîtrise de Sociologie, Université de Lomé.
- Kougbenou, A., 1999, «Rapport sur le développement humain durable au Togo, femme, pauvreté et environnement», PNUD.

- Mehedi H., Raufflet E., Abraham Y-M., 2006, *Muhammad Yunus et la Grameen Bank, la découverte et l'expansion du micro-crédit*, Centre de cas, HEC Montréal.
- Moreau, B., 1991, «L'échec de la CNCA du Togo» in *Lettre du Réseau GAO*, (4).
- Yunus, M., 2003, *Banker to the Poor*, New-York, Public Affairs.
- ONU, CEPED, PNUD, URD, 1992, «Condition de la femme et population : Cas de l'Afrique francophone», Paris.
- PNUD, 2007, Etude d'impact relative à la satisfaction des clients par rapport aux services financiers et non financiers offerts par les IMF du Togo, PASNAM, Lomé.
- Ries, A. et Le Drian, G., 2008, «Evaluation d'institutions de microfinance en milieu rural à Madagascar». Série Evaluation et capitalisation n° 13, juillet, AFD.
- Wampfler, B., Doligez F. et Lapenu C., 2003: «Organisations agricoles et institutions financières rurales : construire une nouvelle alliance au service de l'agriculture familiale», Cerise /IRC Montpellier.
- Wilfred, W. et Grossat, B., 1980, «Les femmes dans le développement, quatre études de cas», Centre de développement de l'OCDE, Paris.